



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/351

Versement d'une cotisation de 4 000 euros au "Club des Villes d'accueil de l'Euro 2016"

Direction des Evènements et Animation

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/351 - VERSEMENT D'UNE COTISATION DE 4 000 EUROS AU
"CLUB DES VILLES D'ACCUEIL DE L'EURO 2016"
(DIRECTION DES EVÈNEMENTS ET ANIMATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La France a été désignée le 28 mai 2010, comme pays organisateur de l'Euro 2016 par l'UEFA. Les villes ainsi retenues au titre des villes d'accueil de l'événement sont Paris, Saint Denis, Marseille, Lyon, Bordeaux, Nice, Lille, Lens, Saint-Etienne et Toulouse.

Lyon accueillera 6 matchs de la compétition, 4 matchs de groupe, une huitième de finale et une demi-finale avec de fortes chances d'accueillir l'équipe de France.

Pour organiser au mieux ces rencontres majeures au plan sportif et économique, les dix villes choisies ont souhaité se regrouper en association ayant pour nom le « Club des Villes d'accueil de l'Euro 2016 », structure juridique semi pérenne, leur permettant d'être une force de dialogue et de propositions face aux organisateurs de l'événement.

Cette association est régie par la loi du 14 juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, elle a pour but précisément :

- d'être un lieu d'échanges, de dialogue ouvert et permanent dans l'organisation de l'Euro 2016 ;
- d'être une force rassemblée de propositions et de négociation face aux organisateurs de l'Euro 2016 dans leurs attentes notamment sur les plans financiers, organisationnels et juridiques.

L'Association disposera des moyens les plus étendus et pourra notamment organiser toutes rencontres, toutes manifestations qui lui semblera nécessaire, participer à toute instance, comité, club, manifestation, conclure tout contrat ou toute convention.

Elle se compose des membres actifs signataires : les collectivités soussignées porteuses dénommées « collèges sites d'accueil » et le cas échéant, les membres partenaires dénommés « collège des Partenaires ». Les membres actifs prennent l'engagement de verser annuellement une cotisation fixée chaque année par le Conseil d'administration.

La présente délibération a pour objet de verser une cotisation de 4 000 euros au « Club des Villes d'accueil de l'Euro 2016 » en tant que ville membre de ce club.

Par délibération séparée, il vous sera proposé la candidature de M. Georges Kepenekian comme représentant de la Ville de Lyon et du Grand Lyon au sein de l'association au vu de sa délégation aux Grands Evénements. Il

sera assisté de M. Yann Cucherat, Adjoint aux Sports de la Ville de Lyon et de Guy Barral, Vice-président du Grand Lyon - chargé des Sports. Ces deux élus suivront les travaux sans droit de vote et la présence d'un élu du Grand Lyon aux côtés des élus de la Ville de Lyon est importante puisque certaines compétences relèvent de la Communauté urbaine.

Les objectifs du « Club des villes d'accueil de l'Euro 2016 » sont de défendre les intérêts collectifs des dix villes hôtes face à l'UEFA et souhaite notamment :

- négocier des partenariats et avoir des sponsors locaux pour financer des programmes d'animations et l'organisation de « Fan Zone » ;
- d'obtenir une billetterie préférentielle pour les spectateurs locaux.

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1. Une cotisation de 4 000 euros est versée au « Club des villes d'accueil de l'Euro 2016 ».

2. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2014, programme EVENAUT, opération EVENAUT, ligne de crédit n° 44 036, fonction 415, imputation 6574.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT